

PAGES  
MANQUANTES

## LA COMMUNION FREQUENTE

(Suite)

Expression du désir de Jésus.



L était impossible qu'un désir aussi ardent que celui de la communion fréquente restât longtemps caché au fond du cœur : Jésus nous l'a manifesté ; et, comme le demandait l'expression d'un sentiment si intense, Il nous l'a manifesté avec force et clarté. Les faits et gestes du Divin-Maître ne sauraient nous laisser indifférents : repassons-les brièvement.

Rien ne tenait tant au cœur du Fils de Dieu que de communiquer la vie surnaturelle aux hommes. "Je suis venu disait-il, pour que mes brebis aient la vie, et qu'elles l'aient en abondance." (1) Vers ce but convergeait toute l'action de notre Sauveur. De ses yeux, de ses lèvres, de ses mains, de tout ce qu'il a dit, de tout ce qu'il a fait, de tout son être, la force et la vie coulaient sur le monde et sur les siècles.

A cette œuvre de communication de la vie surnaturelle aux hommes, Jésus destina tout particulièrement le sacrement de l'Eucharistie ; et c'est pour lui faciliter l'accomplissement de cette mission qu'Il l'institua sous forme de nourriture. L'insistance que le Divin-Maître a mise à enseigner cette vérité est tout-à-fait remarquable. Lisez le chapitre sixième de Saint-Jean : vous y verrez le Sauveur aux prises avec les juifs de Capharnaïm au sujet de cette doctrine. Ceux-ci murmurent et soulèvent des objections. Rien n'y fait : le Divin-Maître, imperturbable, ne s'en montre que plus affirmatif et plus explicite dans les termes : "Je suis le pain de vie, dit-il, celui qui vient à

(1) Joan X, 10.

“ moi n’aura pas faim. Car je suis descendu du ciel. — N’est-ce  
 “ pas là, répondent les juifs, Jésus, le fils de Joseph? — En  
 “ vérité, en vérité, Je vous le dis, Je suis le pain vivant qui  
 “ suis descendu du ciel. Si quelqu’un mange de ce pain, il  
 “ vivra éternellement ; et le pain que je donnerai, c’est ma  
 “ chair, pour la vie du monde. — Mais comment celui-ci  
 “ peut-il nous donner sa chair à manger? — En vérité, en  
 “ vérité, Je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de  
 “ l’homme et si vous ne buvez son sang, vous n’aurez pas la  
 “ vie en vous.” Et, comme si tout cela n’était pas encore  
 assez clair, Il ajoute : Car ma chair est vraiment une nour-  
 riture, et mon sang est vraiment un breuvage. Celui qui  
 “ mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi  
 “ en lui.” (1) Quoi de plus explicite? Quoi de plus fort? Les  
 autres sacrements exercent chacun une influence propre sur la  
 vie de la grâce ; seule, l’Eucharistie la conserve et la perfec-  
 tionne de cette perfection qui unit l’âme à Dieu.

Or comment la vie se conserve-t-elle et se perfectionne-t-elle en général? Et comment se conserve-t-elle et se perfectionne-t-elle par la nourriture?

Conserver et perfectionner la vie, c’est une occupation continue, un soin de tous les jours. Voyez ce qui se passe dans l’ordre naturel. Devient-on homme fait d’un seul coup? Evidemment non. De l’enfance, on passe à la jeunesse ; de la jeunesse, à l’âge viril ; de l’âge viril, à l’âge mûr : c’est un développement progressif, qui s’accomplit petit à petit, jour par jour, en acquérant insensiblement de nouvelles perfections jusqu’au plein épanouissement des forces et des facultés. — La vie surnaturelle n’a pas d’autre loi. On ne devient pas un grand saint en un seul jour ; mais la sainteté s’acquiert progressivement par l’élimination lente des mauvaises habitudes et des imperfections, par l’accroissement continu de la grâce et de la vertu jusqu’à l’union parfaite de l’âme avec Dieu dans la plénitude de la charité.

Plus sensiblement quotidien encore est le travail de la conservation et du perfectionnement de la vie par la nourriture. Le corps ne tarde pas à défaillir et succombe bien vite, quand la nourriture vient à lui faire défaut, même un seul jour. A-t-il, au contraire, chaque jour bonne table et bon appétit, il est plein de vie et de force. De même, pour notre âme.

---

(1) Joan, VI.

Vienne donc l'Eucharistie remplir sa mission de conserver et de perfectionner la vie surnaturelle en se faisant l'aliment de nos âmes ! Quelle que soit son efficacité, elle devra, elle aussi, sous peine de contredire les principes élémentaires de la biologie, être soumise à cette loi de progrès et de continuité. Ce ne sera que peu à peu et par une communication quotidienne de la grâce, qu'elle atteindra son but.

Notre-Seigneur connaissait assurément ces propriétés de la vie et de la nourriture. Cependant Lui, dont toutes les actions se proportionnaient à la fin désirée, n'a pas hésité à donner, comme moyen par excellence de conserver et de perfectionner la vie surnaturelle, une nourriture : le sacrement de l'Eucharistie. N'était-ce pas nous dire qu'Il voulait faire de l'Eucharistie un sacrement de réception fréquente et quotidienne ?

On prétendra peut-être que certains aliments sont d'usage rare, et le partage de quelques privilégiés de la fortune. La réponse est facile. Qu'a fait le Divin Maître à la dernière scène ? Il n'a pas mandé des extrémités du monde un mets recherché. Il a pris du pain de froment qui est à la fois le plus commun et le plus indispensable, l'aliment qui se trouve partout et à tous les repas, sur la table du riche comme dans les mains du pauvre, l'aliment en un mot, qui est le type et le symbole de la nourriture en général. Jésus voulait nous montrer par là que, dans ses desseins et selon ses désirs, l'Eucharistie doit être la nourriture indispensable et quotidienne de la vie de l'âme, comme le pain est la nourriture indispensable et quotidienne de la vie du corps.

Faudra-t-il pousser cette parité jusqu'à ses dernières limites ? et dire que nous devons communier à l'Eucharistie plusieurs fois par jour, comme nous le faisons au pain naturel ? " Non, répond Saint Thomas d'Aquin, et cela afin que " l'unité de la communion représente l'unité de la Passion du " Christ." (1) De fait, en instituant l'Eucharistie, Jésus ne voulait pas seulement donner un aliment à nos âmes ; mais il voulait encore laisser un mémorial de la Passion. La fidèle reproduction d'un fait en manifeste toutes les particularités. Il convient donc de limiter le désir de Jésus à l'unique communion de chaque jour.

---

(1) D. Thomas, P III ; qu 80 ; Art. 10 ; ad 4 um.

Mais si tout cela ne paraît pas encore assez probant, si, pour croire à ce désir de Jésus, l'on exige, non plus des actes, mais des paroles claires et explicites, il n'en manque pas dans l'Évangile, et des paroles qui furent prononcées par le Divin-Maître lui-même. Ne compare-t-Il pas quelque part la nourriture eucharistique à la manne que les Hébreux accueillaient tous les jours dans le désert ? — Ailleurs, ne nous apprend-Il pas à demander à Dieu de nous donner chaque jour l'Eucharistie ? “ Notre Père, qui êtes aux cieux, . . . . . donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.” Car, selon les Pères de l'Église et la tradition universelle, ce n'est pas tant du pain matériel que du vrai Pain de vie que parlait alors Notre-Seigneur. L'évangéliste Saint Matthieu le dit même explicitement : *Panum nostrum supersubstantialiam da nobis hodie* : donnez-nous aujourd'hui notre pain surnaturel.” “ Matth. VI.” Que nous faut-il de plus ? Nous avons là, dans ces paroles et ces actes, l'expression, variée mais claire, d'une même pensée et d'un même désir : Voir les fidèles s'approcher chaque jour de la Table-Sainte.

Ce n'est pas encore tout. Le Christ avait fait ces diverses manifestations au cours de sa vie terrestre. Dans la suite des siècles, on avait pu les oublier ou les interpréter mal ; mais le Divin-Maître chargea son Église de veiller sur ce dépôt sacré, et jamais Celle-ci n'a cessé de rappeler au peuple chrétien le désir ardent de Jésus-Hostie. Quand la piété se perd ou se refroidit, on la voit jusque dans ses conciles solennels inviter les fidèles à communier sacramentellement toutes les fois qu'ils assistent à la messe. — Au temps de l'hérésie janséniste qui se signalait par ses sévérités excessives et ne permettait la communion fréquente qu'à la condition d'une sainteté parfaite, il ne manqua pas d'hommes doctes et pieux pour permettre plus facilement cette pratique salutaire. — De nos jours surtout, l'Église a repris ses exhortations avec une vigueur inaccoutumée. Les appels vibrants de Sa Sainteté Pie X retentissent sur toutes les pages du monde catholique. Ce Vénéré Pontife ne cesse de multiplier les actes (on en a compté six en deux ans) pour manifester combien il a à cœur, lui, le pilote chargé de conduire au milieu des écueils la barque de l'Église, de voir les chrétiens revenir en masse à la pratique de la communion fréquente et quotidienne. Ce sera la gloire de Sa Sainteté Pie X d'avoir réussi à réveiller la piété envers l'Eucharistie. L'étincelle a jailli du Vatican

sur le monde ; espérons que l'incendie ne tardera pas à se déclarer partout.

Un homme fit un grand festin, est-il dit dans une parabole évangélique, et il invita de nombreux convives. A l'heure du souper, tous commencèrent à s'excuser. Alors le père de famille, irrité, dit à son serviteur : Va promptement sur les places et dans les rues de la ville et amène ici les pauvres, les estropiés, les aveugles et les boiteux. Cet ordre exécuté, il y avait encore de la place. Le maître dit donc au serviteur : Va dans les chemins et le long des haies, contrains les gens d'entrer, afin que ma maison soit remplie. N'y a-t-il pas une analogie frappante entre ces ordres réitérés du père de famille et les multiples appels du Christ à la communion fréquente, tous liés entre-eux par une même inspiration et ordonnés de telle sorte que chacun s'ajoute au précédent pour l'éclairer et le rendre plus pressant ? Comme dans la parabole, Jésus prépare chaque jour un grand festin. Il nous y invite ; plus que cela ; autant qu'il est en son pouvoir, Il nous force d'entrer. Aucune place ne doit rester vide. Fussions-nous au point du vue spirituel des pauvres, des estropiés, des aveugles, des boiteux ; n'importe : pourvu que nous ayons la vie, nous pouvons y prendre part. Le grand désir du Maître, c'est que sa maison soit remplie.

fr. ALBERT-M. MARION,  
des f.f. prêch.



*Quand on a beaucoup étudié, on revient à la foi du paysan breton ; si j'avais étudié davantage, j'aurais la foi de la paysanne bretonne. (Pasteur).*

*L'étude fortifie ce qui existe, renouvelle ce qui s'épuise et crée ce qui n'est pas. (L. Veillot).*

## II. LE MARIAGE CLANDESTIN, SELON LE DROIT ECCLESIASTIQUE

(Suite)

Il est évident que toute société qui veut maintenir le bon ordre au-dedans d'elle-même ne doit pas permettre les mariages clandestins. On n'a qu'à considérer les abus qui en sont le résultat inévitable pour reconnaître la nécessité de soumettre la célébration de tout mariage à certaines conditions de publicité.

Mais, est-il possible d'entourer le mariage de solennités qui obligent l'homme et la femme qui voudront former entre eux une union conjugale ? Y a-t-il ici-bas une autorité quelconque qui ait le pouvoir d'imposer au contrat matrimonial une forme déterminée ? Le mariage clandestin est valide de droit naturel, avons-nous dit ; le droit positif peut-il restreindre ce droit qu'à tout homme de contracter mariage sans aucune publicité ? De plus, le mariage est un sacrement ; l'autorité humaine peut-elle stipuler que ce sacrement se célèbre publiquement, quand, de sa nature, il n'exige la présence d'aucun témoin ? Est-ce qu'agir ainsi ne serait pas s'arroger le droit de changer la matière et la forme d'un sacrement, droit que le Christ n'a pas voulu communiquer à l'Eglise qui est, sur la terre, la seule dispensatrice des mystères sacrés.

Tous accordent volontiers à l'autorité humaine compétente le pouvoir de prohiber les mariages clandestins. Tous sont unanimes à reconnaître au pouvoir légitime le droit d'interdire la célébration secrète du mariage et de donner à cette défense l'appui de sanctions pénales. Toute société a certainement le pouvoir de porter, dans les limites de sa juridiction, les lois qui sont nécessaires à son maintien, et, en même temps, d'assurer l'exécution de ces lois par la menace de certaines pénalités.

Est ce que ce pouvoir de réglementer la célébration du mariage est plus étendu encore ? L'autorité humaine peut-elle plus que défendre les mariages clandestins ? peut elle soumettre le contrat matrimonial à des solennités qui obligent même sous peine de nullité ? Peut-on faire de la publicité une

condition de validité pour le contrat lui-même ? Le droit positif humain peut-il déterminer comment le consentement des parties doit être exprimé pour sortir son effet, et décréter que le mariage célébré hors la présence du curé et de deux témoins soit nul, quand toutes les autres conditions de validité existent ?

Quand, au Concile de Trente, on discuta la requête présentée par le cardinal de Lorraine, au nom du roi de France, demandant aux Pères du Concile de ranger le mariage parmi les contrats solennels et de lui imposer une forme sans laquelle il serait nul et invalide de droit, on se heurta tout d'abord à des difficultés d'ordre doctrinal. Un certain nombre de théologiens s'opposèrent à tout décret de ce genre, soutenant que le pouvoir de l'Eglise n'allait pas jusque-là ou que sa juridiction, sur ce point particulier, était pour le moins douteuse et problématique. On ne voulait pas refuser à l'Eglise le pouvoir de créer des empêchements dirimants de mariage ; mais on ne voyoit pas comment elle pouvoit faire porter l'empêchement, d'une façon directe, sur le contrat matrimonial lui-même, sans usurper un droit qu'elle n'avait pas. L'Eglise, disaient-ils, peut bien déclarer deux personnes inhabiles à contracter mariage, mais elle ne peut pas annuler le contrat directement ; ce n'est qu'indirectement que le contrat matrimonial peut tomber sous la juridiction du droit positif humain.

On a des vestiges de cette discussion dans le texte quelque peu hésitant du décret du Concile, relatif à l'empêchement de clandestinité. Le Concile a éludé la difficulté en faisant porter l'empêchement d'une façon directe sur les parties contractantes et par voie de conséquence seulement, sur le contrat lui-même.

Il ne semble pas cependant qu'à l'heure actuelle il y ait dans les esprits la moindre hésitation à ce sujet. Tous les théologiens, tous les juristes accordent unanimement à l'autorité humaine le pouvoir de décréter la nullité de tout mariage qui ne serait pas célébré avec toutes les solennités dont elle aura cru nécessaire de le revêtir.

Pour établir ce point de doctrine, il suffira de prouver que l'exercice de ce droit ne porte pas atteinte au droit naturel et ne change aucunement la matière et la forme du sacrement de mariage.

\*\*\*

D'abord, l'autorité humaine, en imposant une forme déterminée au contrat matrimonial, ne viole pas le droit naturel.

Cette conclusion n'est que l'application à un cas concret de la doctrine générale qui accorde à la loi positive le droit de rendre nuls, sous certaines conditions, les actes juridiques, qui, de par le droit naturel, seraient valides, et, en particulier, donne à toute société le pouvoir de soumettre tout contrat à des formalités quelconques, sous peine de nullité.

Cette doctrine est admise par tous les juristes. A l'heure présente, il n'y a personne qui refuse à l'autorité humaine le pouvoir de déclarer la nullité de tel ou tel contrat pour être dépourvu des solennités requises par la loi, bien que, de droit naturel, le contrat passé en secret soit valide.

La difficulté a pu venir d'une fausse conception de ce que l'on entend, lorsqu'on affirme que le contrat simple est valide, de droit naturel. On ne voyait pas clairement comment il pouvait être possible d'imposer le contrat solennel, quand, de par le droit naturel, le contrat simple est valide.

Quelque chose peut être de droit naturel, de deux manières. On peut vouloir dire par là que le droit naturel ordonne que tout contrat soit fait sans solennités et qu'il ne reconnait comme valide que le contrat simple. Mais ceci peut aussi signifier que le droit naturel permet le contrat simple. Si le droit naturel ordonne que tout contrat soit dépourvu de formalités, vouloir le soumettre à une forme déterminée serait une violation de ce droit. Mais si le droit naturel permet seulement le contrat simple sans l'imposer, toute liberté est alors laissée aux autorités qui ont juridiction sur le contrat. La société civile, pour obvier aux inconvénients du contrat simple, pourra donc décréter que le contrat solennel seul sera valide, tout comme elle peut porter toutes les lois qui sont nécessaires pour le maintien de l'ordre public.

C'est cette doctrine qu'il faut appliquer au mariage. Le mariage clandestin est valide de droit naturel, non pas en ce sens que le droit naturel ordonne la célébration secrète de tout mariage, mais plutôt en ce sens qu'il permet que le mariage se célèbre clandestinement. Il suit de là que la loi positive qui a juridiction sur le contrat matrimonial, a toute liberté d'intervenir dans les limites de cette juridiction : la loi positive, pour mettre fin aux abus qui découlent du mariage clandestin, peut imposer une forme déterminée au contrat conjugal.

Le mariage, en effet, est soumis à plusieurs juridictions. Il a ceci de particulier qu'il n'est pas seulement un contrat naturel ordonné à la propagation du genre humain ; il n'est pas non plus seulement un sacrement destiné à la sanctification des époux ; il est aussi un acte ordonné au bien commun de la société chrétienne et civile. C'est pourquoi le mariage est régi par le droit naturel, par le droit divin, par le droit positif ecclésiastique et civil. La loi positive ecclésiastique peut donc imposer au mariage toutes les lois qui sont nécessaires au maintien de la société chrétienne, pour autant que son pouvoir n'est pas limité par le droit naturel qui lui est supérieur. Puisque le droit naturel ne commande pas que tout mariage soit célébré en secret, puisque le mariage clandestin est contraire à l'intérêt général de la société chrétienne, la loi positive peut donc soumettre le contrat matrimonial à des formalités, sans dépasser les limites de sa juridiction.

Il est donc incontestable qu'en créant l'empêchement dirimant de clandestinité, l'autorité humaine ne viole, en aucune manière, le droit naturel.

\*\*\*

D'autre part, le fait, pour le contrat matrimonial, d'être élevé à la dignité de sacrement n'enlève pas à l'autorité compétente le pouvoir de stipuler que le consentement se donne et s'accepte publiquement. Exiger, sous peine d'invalidité, que l'échange des deux volontés se fasse en présence du curé et de deux témoins n'est pas, en effet, changer la matière et la forme du sacrement de mariage.

Il est certain qu'aucune autorité, ici-bas, ne peut apporter la moindre modification substantielle à la matière et à la forme d'aucun sacrement. C'est là une prérogative dont n'a pas voulu se déposséder Celui qui est l'auteur des sacrements et qui a déterminé les éléments essentiels de chacun d'eux.

Mais ne pas vouloir reconnaître la validité du mariage qui ne serait pas célébré devant des témoins, est-ce changer la matière et la forme d'un sacrement ?

Quelle est la matière et la forme du sacrement de mariage ? c'est le consentement légitimement donné et accepté de part et d'autre entre l'homme et la femme, en vue de la vie conjugale ; c'est le contrat naturel valide. C'est le contrat matrimonial légitime que le Christ a élevé à la dignité de sacrement.

Aucune autorité humaine ne peut donc statuer que le contrat légitime ne soit pas la matière et la forme du sacrement de mariage. Le faire, serait donner à ce sacrement une autre matière et une autre forme que celles que le Christ a choisies au jour de son institution.

A qui maintenant appartient-il de déterminer ce qui doit constituer le contrat légitime ? Le Christ ne l'a pas fait lui-même : il s'est contenté de choisir le contrat valide pour en faire le sacrement ; et il a laissé à la société qui devait être l'interprète officielle de ses volontés sur la terre, le soin de préciser ce qui doit constituer la validité du contrat. Il appartient donc à l'Eglise de déterminer dans quelles conditions le consentement doit être exprimé.

En agissant ainsi, l'Eglise ne change pas la matière et la forme du sacrement de mariage : elle ne fait que déclarer ce que doit être le contrat légitime. Il reste toujours vrai que la matière et la forme du sacrement de mariage est le contrat légitime : l'Eglise n'a fait que proclamer quand et à quelles conditions le contrat sera réputé légitime.

C'est ainsi que l'Eglise en exigeant que l'échange des consentements, dans le contrat matrimonial, se fasse avec une certaine publicité, ne change aucunement la matière et la forme du sacrement de mariage. Elle décrète seulement que le contrat clandestin, qui auparavant était légitime, ne l'est plus et par conséquent ne peut plus être la matière et la forme du sacrement. Il reste toujours vrai que le contrat légitime est la matière et la forme du sacrement de mariage, mais il n'est plus vrai que le contrat clandestin demeure, après les déclarations de l'Eglise, le contrat légitime : ainsi le contrat passé hors la présence du curé et de deux témoins ne peut plus être la matière et la forme du sacrement de mariage. L'Eglise peut donc créer l'empêchement de clandestinité, sans changer la matière et la forme d'un sacrement.

Il est donc possible de soumettre le mariage à des solennités spéciales, sous peine de nullité, sans violer le droit naturel et sans changer la matière et la forme du sacrement de mariage. L'autorité compétente peut créer un empêchement dirimant de clandestinité.

(à suivre)

fr. C. A. CHAMBERLAND,  
des frères-prêcheurs.

# LE PÈRE VINCENT ROUTIER,

DE L'ORDRE DES FRÈRES-PRÊCHEURS

PAR LE PÈRE O. L. FORTIER,

DU MÊME ORDRE

---

(Suite)

“ Il ne faut pas t'étonner, écrivait le P. Routier à un  
“ ami, si, dans tes exercices de piété, ton imagination indo-  
“ cile te crée quelquefois des ennuis. C'est la condition iné-  
“ vitable de chacun de nous... Cette dissipation de l'esprit  
“ m'a causé à moi-même de grandes alarmes au début de mon  
“ noviciat simple. J'avais cru, erreur inévitable à ceux qui  
“ entrent dans la vie intérieure, que l'on pouvait arriver à  
“ dompter l'esprit aussi facilement que le corps, qu'il était  
“ aussi facile d'imposer à l'imagination le frein de l'oraison  
“ que de soumettre les épaules aux coups de la discipline...  
“ L'expérience n'a pas tardé à me démontrer le contraire, et  
“ cela d'une façon tristement mathématique : le recueillement  
“ et l'exercice de la présence de Dieu, tel est encore mon tra-  
“ vail de chaque jour. Tous les matins, je renouvelle mes  
“ promesses au pied de mon crucifix, et tous les soirs, je suis  
“ obligé de répéter au pied du même crucifix : pardon, mon  
“ Dieu ! Je n'ai donc qu'un conseil à te donner : vouloir tou-  
“ jours et t'humilier toujours pour n'avoir pas pu tenir ton  
“ vouloir. Ou plutôt je te conseillerai une autre chose : tou-  
“ jours demander à Dieu la ferveur et ne jamais murmurer  
“ quand il la refuse. Ou bien encore : demander avec ardeur  
“ et te croire indigne de recevoir. Voilà tout ce que je puis  
“ te dire. Prions ardemment l'un pour l'autre et ne cessons  
“ de travailler à acquérir l'amour de Jésus crucifié ! ”

Ajoutons—et pour ceux qui ont l'expérience de la vie, ce  
ne sera pas le moindre éloge que nous puissions faire de ce  
bon religieux—que le fr. Routier excellait dans cette vie com-  
mune, soigneusement cultivée par les Ordres de Saint Benoit,

de Saint Dominique, de Saint François. Il prenait largement sa part du fardeau commun, il évitait d'imposer aux autres le moindre sacrifice. Grâce à son bon sens et à son esprit de charité, il n'exigeait pas de ses frères une perfection chimérique ; il ne s'offensait pas des différences de caractère ou d'un dissentiment d'opinion même dans le bien. Il savait que le même esprit opère diversement dans chacun des membres du corps mystique du Christ, et que la mesure de la grâce n'est pas la même pour tous. Aussi de cette âme sereine rayonnait toujours une bénigne influence de calme et de paix.

Qu'elles étaient heureuses, ô mon Dieu, ces années de Flavigny ! Vous donniez déjà le centuple promis dès ce monde à ceux qui abandonnent tout pour vous suivre. La paix habitait dans l'âme de vos serviteurs. Leur vie était pauvre, inconnue au monde, soumise à une règle austère, et pourtant toutes les délices de cette terre leur étaient à dédain, tant, ô Dieu du ciel, vous suffisez à ceux qui vous aiment ! *Qu'ils sont heureux ceux qui habitent dans votre maison !* Le recueillement, " la belle cérémonie du silence. " (1) la vie commune, l'étude et la méditation de la doctrine sacrée sont des biens délicieux. Mais que dire de ces veilles saintes dans le silence de la nuit ? Que dire de ces offices sacrés qui portent dans l'âme toute la suavité de nos saints mystères ? Sans doute, cette émotion et ce bonheur des sens ne sont pas le vrai culte dû au Seigneur, mais l'excellent frère que nous pleurons, y joignait toujours le sacrifice invisible de l'esprit et l'holocauste perpétuel de son cœur et de sa volonté. Vous augmentiez la paix, Seigneur parce qu'une grande épreuve allait commencer ! L'orage grondait au dehors.

## V

## L'Expulsion

*Principes tui infideles socii furum,  
Is. I, 23.*

*Vice Sion lugent ... omnes portæ  
ejus destructæ, sacerdotes ejus ge-  
mentes. THREN I, 4.*

Depuis longtemps on n'ignorait pas les dispositions hostiles du gouvernement français à l'égard de la Religion. La puissance était de fait aux mains de l'homme qui avait dit :

(1) Texte des Constitutions.

“ Le cléricisme, voilà l'ennemi ! ” Le vingt-neuf mars 1880, deux décrets furent signés, l'un péremptoire contre les Jésuites, l'autre comminatoire contre toutes les congrégations religieuses non autorisées, leur enjoignant de se faire reconnaître par l'Etat ou de se dissoudre dans l'espace de trois mois. Ni l'un ni l'autre ne se pouvant faire alors en honneur et en conscience, il fallait prévoir des mesures de rigueur. “ Vive Jésus ! ” écrivait le fr. Routier, ce ne sont pas encore les radicaux de 1830 qui anéantiront l'Eglise, ni les Ordres religieux si nécessairement liés à la vie de l'Eglise elle-même. “ Que nous vivions ou que nous mourions, nous appartenons au Seigneur. Au milieu de tout cela, mon âme conserve une paix profonde et j'attends les ordres de Dieu. ”

En prévision des tristes événements, la grande ordination fut avancée du mois de septembre au mois de juin. Mgr Rivet, évêque de Dijon, vint, une dernière fois, présider cette fête si belle les années précédentes—*ce jour de fête entre toutes les fêtes, jour brillant entre toutes les splendeurs, éclatant diadème au front de l'année*, comme l'appelaient nos ancêtres du moyen-âge. *Hæc est festa dies*. Le vieil évêque paya par ses larmes un dernier hommage à la mémoire de son ami, le P. Lacordaire.

Les trois mois donnés par les décrets touchaient à leur terme. Dès le lendemain de l'ordination, on se mit à l'œuvre pour déposer en lieu sûr les livres de la bibliothèque et les ornements précieux de la chapelle. On redoutait alors jusqu'à la saisie de tous les biens. Les novices devinrent manœuvres et porte-faix ; “ cela ne manquait pas de charmes, ni de fatigue surtout. ” Le fr. Routier prêchait d'exemple. “ Nous nous sommes mis à encaisser la bibliothèque. Il n'a pas fallu moins de douze jours à ce rude travail. Les livres rigoureusement nécessaires ont été mis à part, les autres ont été transportés dans les environs de Flavigny. Nous en sommes à emballer l'indispensable de notre petit ménage, tout petit ménage, en effet, si on le considère isolément pour chacun de nous, mais considérable à cause de l'ensemble. ”

Une lettre du fr. Routier, en date du 26 juillet, nous retrace au vif les péripéties qui suivirent le vingt-neuf juin, et une autre du même mois nous dit le calme intérieur qui régnait au milieu du tumulte extérieur. “ Le lendemain de la Saint-Pierre, une lettre du Provincial nous annonce que c'en est fait. Le nonce du Saint-Siège a pris des informations

“ auprès du ministre et notre départ est réglé pour la première semaine de juillet. Quant au jour, on ne veut pas le faire connaître. Quelques jours après, au plus fort du tumulte et du travail, une nouvelle lettre du Provincial nous annonce que le couvent des Visitandines de Saint Paul, près Botzen, nous échappe. Le Père-Maître est mandé en toute hâte à Paris, pour aller de là au Tyrol nous chercher une autre maison... A peine le Père Maître est-il arrivé à Paris, qu’une nouvelle lettre du Provincial nous dit : Rien à craindre pour cette semaine. Nous respirons. Le P. Sous-Prieur, (1) sur les offres généreuses de plusieurs amis du couvent, distribue les religieux par groupes de trois ou quatre, donnant à chacun sa destination, en cas d’une dispersion subite. Moi, je devais aller à Semur. ”

“ Le vendredi matin, une lettre de Paris nous arrive disant : “ Pour le coup nous y sommes. L’expulsion aura lieu samedi, le dix août. ” Le P. Sous-Prieur se préparait à nous donner communication de cette importante dépêche, quand un télégramme, lancé à la poursuite de la lettre, vient encore changer toute la situation. Nous ne partons plus, il faut rester tranquille. Tout était absolument prêt pour le départ. Nous avons maintenant une nouvelle maison dans le Tyrol, près d’Innsbruck. Cette fois, c’est un couvent de Servites. Le Père-Maître est revenu enchanté du pays. ”

“ Je te raconte tout cela simplement, comme cela se fait ici sans trouble et presque sans tristesse. C’est inconcevable le calme qui règne dans les âmes au milieu du tumulte et du bruit inévitable qui accompagne cette débâcle, car c’en est une. Les étrangers qui ont occasion de nous voir n’en reviennent pas de surprise. Attachés qu’ils sont aux moindres choses de la terre, ils ne comprennent pas que nous puissions quitter sans regret au moins apparent, sans des flots de larmes, ce beau couvent, une vie paisible, une existence assurée et heureuse. Je comprends leur étonnement, puisqu’ils ignorent ce que c’est que le renoncement de la vie religieuse. ”

L’expulsion ne venant pas, on prit les vacances. “ Je suis en vacances, heureux comme une hirondelle, mais toujours aussi occupé qu’une fourmi. Autrefois, je passais mes vacances à chanter comme une cigale... cependant je suis sûr

---

(1) Le Priorat était alors vacant.

“ que par goût je suis plutôt fourmi que cigale... Quel plaisir  
 “ quand j'arrive dans ma cellule proprette le matin, après la  
 “ méditation et la sainte messe ! Quatre longues heures de  
 “ travail et de silence devant moi... Le soir, avant de me  
 “ mettre au lit, je m'installe à ma fenêtre et je contemple le  
 “ ciel avec ses milliers de feux... Je m'abandonne à mes pen-  
 “ sées, à mes souvenirs de famille, du séminaire, à ces chers  
 “ souvenirs qui ont déjà fait frémir mon cœur de plus d'une  
 “ émotion. Je pense au présent si heureux, à l'avenir qui  
 “ voile tant de mystère. . . . . Tout cela m'élève à Dieu.”(1)

Pendant les mêmes vacances, il eut occasion d'aller à Dijon. A une lieue de cette ville est la gracieuse colline de Fontaines, patrie de Saint Bernard. La chambre où la vertueuse Aleth, épouse du seigneur Teseclin, donna au monde le dernier des Pères de l'Eglise, a été convertie en chapelle par la piété de Louis XIII. Le fr. Routier accomplit ce pèlerinage avec la plus grande dévotion.

Au mois d'octobre, les cours recommencèrent pour s'interrompre bientôt. On apprit l'expulsion des Carmes, perfidement opérée le jour même de la fête de sainte Thérèse (15 octobre). A la Toussaint, il fallut refaire les derniers préparatifs du départ. “ Au moment où je t'écris, six heures du soir, trois novembre, toutes les issues sont solidement fermées et on  
 “ n'entre au couvent qu'après avoir décliné ses nom et pré-  
 “ nom. Ce serait donc la dernière nuit que je passerais dans  
 “ ma chère cellule de Flavigny. Ah ! comme cette pensée  
 “ m'est pénible ! ”

Le vendredi, cinq novembre, la sainte messe se célèbre une dernière fois dans la chapelle du couvent, tous les frères y communient, prenant le Christ avec eux pour viatique de l'exil. Comment oublier cette triste et froide journée, ce sacrifice matinal, cette douloureuse attente de plusieurs heures, cette indignation mêlée de pitié, qui se fait jour dans toutes les paroles ? Enfin sur les hauteurs de Pouillenay apparaissent les gendarmes. La cloche du couvent sonne le tocsin, la foule se rassemble, l'angoisse serre bien des cœurs. Les gendarmes lancent leurs chevaux sur la foule qui s'éloigne un peu et les couvre de huées. Ils cernent la porte du couvent. Bientôt des cellules, on entend le bruit sinistre des crocheteurs qui enfonce la porte, puis les pas sonores des gendarmes

(1) Lettre du 9 août 1880.

retentissent sous le cloître ; le bruit s'éloigne, revient, les acclamations éclatent au dehors : c'est un religieux expulsé que la foule reçoit et acclame. Ainsi, trois heures durant, vont et reviennent les gendarmes. Vers midi ils pénétrèrent au noviciat.

“ Assis à ma table, les yeux fixés sur un livre, mon chapeau sur la tête et la tête dans les mains, je n'ai pas même daigné regarder le commissaire de police. Il s'est avancé tout à côté de moi, m'a signifié l'ordre de partir et a ajouté : “ Voulez-vous sortir de gré, Monsieur, où attendez-vous la violence ?—J'exige la violence, ai-je répondu. Alors on a appelé deux gendarmes qui m'ont mis la main à l'épaule et je suis sorti avec eux. C'est la petite cérémonie qui s'est répétée pour chacun des novices. ”—Assis sur une pierre, à la porte du couvent, le Père-Maître recevait et bénissait chacun de ses enfants—“ Tous les prêtres présents venaient nous embrasser et nous dire adieu. Les pauvres gendarmes regardaient cette scène d'un air si triste qu'ils faisaient pitié à voir. ”

A deux heures, le sacrilège était consommé. Devant les envahisseurs, Jésus Christ se retirait de son tabernacle, la chapelle était fermée et mise sous les scellés, les portes du couvent et des cellules étaient toutes béantes ou renversées ; soixante religieux avaient été jetés dans la rue. Ils se réunirent à l'église paroissiale et chantèrent le *Magnificat*. Quelques heures après, à l'expulsion succédait la scène encore plus triste de la dispersion. Les uns partaient pour Dijon et pour le Tyrol ; d'autres, pour diverses destinations.

“ Toutes ces choses, ton imagination peut les voir plus clairement ; ton cœur, les sentir plus fortement que ma plume ne les saurait décrire. Tu connais Flavigny, tu as pu lire sur nos visages le bonheur que nos âmes y goûtaient dans le silence d'une vie de prière et d'étude, le cœur ne se déprend pas aisément de ce qu'il a une fois aimé, et quand l'objet de son attachement est légitime, il n'a pas de raison de chercher à s'en détourner. C'est donc sincèrement que je le dis : mes deux années de Flavigny seront une des phases de ma vie vers laquelle je reviendrai toujours volontiers. Voilà déjà bien des étapes dans ma vie ! le foyer paternel, le collège, le petit Séminaire, le noviciat simple d'Amiens, Flavigny ! Je commence la sixième à Volders : qui l'aurait pu deviner ? Et après ? Et après ? . . . Je suis

“ à Dieu. *Sive vivimus sive morimur, Dei sumus.* ” Il ignorait combien prophétiques étaient ces dernières paroles. Avec la sixième étape, il finira ses six jours de travail, pour entrer dans le repos éternel du septième.

Le fr. Routier faisait partie du premier groupe tyrolien composé d'une dizaine de religieux. Les exilés traversèrent le nord de la Suisse, le lac de Constance, remontèrent en Bavière jusqu'à Munich, pour descendre de là dans le Tyrol. Quelques jours plus tard, notre voyageur racontait ainsi ses impressions.

“ Rien de plus ravissant, de plus pittoresque que ces  
 “ montagnes de la Suisse, que ces vallées, ces gorges étroites,  
 “ ces forêts, ces mille cours d'eau qui varient l'aspect et le  
 “ site du paysage à tous les quarts d'heure. Dans les vallées,  
 “ la verdure conserve encore toute sa vigueur. Sur les flancs  
 “ méridionaux des montagnes et des collines, à travers le vert  
 “ sombre des sapins, brille le feuillage rougi des arbres, tan-  
 “ dis que sur le penchant occidental, l'œil ravi ne peut se  
 “ lasser de contempler les forêts toutes blanchies par une  
 “ légère couche de neige, qui semble une dentelle jetée gra-  
 “ cieusement sur les sommets des sapins. Tu le sais, le bon  
 “ Dieu m'a donné, est-ce pour mon bonheur ou pour mon  
 “ malheur, une nature assez froide. Mais en présence de ce  
 “ spectacle je sentais l'enthousiasme monter, monter dans mon  
 “ âme ; je m'indignais intérieurement de ce que d'autres per-  
 “ sonnes avaient à peine l'air de remarquer ces beautés de la  
 “ nature....

(à suivre)



*La Mort n'embellit pas seulement notre forme inanimée, mais la seule pensée de la Mort donne une forme plus belle à la vie elle-même. (Lavater).*

## ECHOS RELIGIEUX

---

ROME : *Le deuxième centenaire de la canonisation de Saint Pie V. — Les prétendus "embellissements" de Rome.*  
ANGLETERRE : *Les prêtres catholiques à bord du "Titanic".*  
FRANCE : *La Propagation de la Foi ; — Les Fêtes jubilaires de sainte Marie-Madeleine ; — La mode et la femme chrétienne ; — Nobles déclarations.*

\* \* \*

ROME. — *Le deuxième centenaire de la canonisation de Saint Pie V.* — La basilique de Sainte-Marie-Majeure a célébré, le 5 mai, le second centenaire de la canonisation de saint Pie V, dont elle possède les restes vénérables.

Le matin, à 10 heures, conformément à un indult spécial du Saint-Père, S. Em. le cardinal Vincent Vannutelli a célébré la messe pontificale à l'autel papal ; il proclama, au nom du Pape, après la messe pontificale, l'indulgence plénière pour tous les fidèles ayant assisté à la messe.

Il y eut un grand concours de peuple toute la journée aux reliques de saint Pie V, mort en 1572, béatifié cent ans après, en 1672, et canonisé le 22 mai 1712 dans la basilique de Saint-Pierre.

\* \* \*

*Les prétendus "embellissements" de Rome.* — Rome a célébré le 21 avril le 2,265<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, suivant le comput de Varron.

Outre le chômage général, il y eut de nombreuses conférences archéologiques ; l'un des orateurs, par exemple, fit avec la foule de ses auditeurs le tour de l'enceinte supposée que traça Romulus. . . .

Une grande fête de gymnastique avait été organisée pour les garçons et fillettes des écoles communales. Une pluie torrentielle transforma les évolutions préparées en un désordre qui fit apparaître avec quelle indifférence les mauvais bergers abandonnent leurs troupeaux à tous les hasards de toutes les rencontres.

C'est encore en souvenir de la fondation de Rome que dimanche dernier on a inauguré les groupes sculptés qui ont la prétention d'orner le nouveau pont Triomphal.

Ce pont, dans la pensée des maîtres actuels de Rome, remplace le pont Saint-Ange. Mettant en communication le Corso Vittorio Emanuele avec le Borgo, à travers l'hôpital du Saint-Esprit qu'il a fallu éventrer pour ouvrir ce débouché, le pont Triomphal est le passage forcé de la plupart des étrangers qui se rendent au Vatican et à Saint-Pierre.

Cette pensée aurait dû impressionner les artistes et ceux qui commandèrent les statues. En fait, ils n'ont songé aux pèlerins du Pape et du Tombeau des apôtres que pour insulter, autant qu'il leur était possible, à leurs sentiments.

Non seulement ces groupes clament avec toute la morgue de parvenus les triomphes de la Révolution sur la "Théocratie papale", mais ils sont une offense violente aux sentiments les plus élémentaires de la moralité et de la pudeur par les nudités qu'ils étalent.

Leur symbolisme est si obscur qu'il est inintelligible. "De leur expression et de leur contenu politiques, dit l'*Osservatore Romano*, il ne reste que les formes et les attitudes provocantes de nudités sans voiles... Désormais, tous ceux qui, animés de pensées de foi et de respect, ou simplement d'une juste et sainte préoccupation pour la vertu de leurs fils et de leurs filles, traverseront ce pont, devront forcément poser les yeux sur ces grouillements de nudités étalées sous les formes les plus crues.

"On a voulu, une fois de plus, offenser le caractère qui assure à Rome, même réduite au rôle de capitale d'un royaume, son privilège de rester la reine du monde; ce caractère qui, de tous les points du globe, invite les peuples à venir vénérer ici la majesté du pontificat romain. C'est la continuation de ces attentats contre la religion et la morale dont les sectes ennemies enveloppent la Ville Eternelle comme d'un filet maudit."

Voilà une de ces protestations auxquelles doivent s'associer les catholiques du monde entier, car Rome leur appartient malgré tout et Rome leur est chère et sacrée comme une vraie patrie.

ANGLETERRE. — *Les prêtres catholiques à bord du "Titanic."* — Ces prêtres étaient au nombre, non de deux, comme on l'a dit, mais de trois. C'étaient : 1<sup>o</sup> le Révérend Thomas Roussel Byles, curé d'Ongar, dans le comté d'Essex ; 2<sup>o</sup> le R. P. Peruschitz, moine bavarois, de l'ordre de Saint Benoît, qui allait prendre la direction d'un collège important tenu par des bénédictins suisses dans le Minnesota ; 3<sup>o</sup> l'abbé Mantvila, du diocèse de Seiny (Lithuanie), cousin de l'abbé Matulaitis, curé de l'église lithuanienne de Londres. Ce jeune prêtre, à peine âgé de 27 ans, se rendait à Worcester, dans l'Etat de Massachusetts, où se trouvent des Lithuaniens en assez grand nombre pour exercer son ministère parmi ses compatriotes.

Le P. Byles (c'était un prêtre séculier, mais depuis une cinquantaine d'années, on donne indistinctement le titre de "Père" aux membres de l'un et l'autre clergé ; ce fut le cardinal Manning qui introduisit cette innovation), le P. Byles, dis-je, et le P. Peruschitz avaient célébré la messe le dimanche à bord du "Titanic", ainsi que le rapportèrent des survivants du naufrage. Ce furent eux aussi, qui, d'après les mêmes témoignages, après la collision du navire avec la banquise, parcoururent les couloirs, donnant l'absolution, consolant et encourageant ceux qui allaient mourir.

Le Rév. Thomas Roussel Davids Byles était le fils d'un ministre protestant et le neveu de sir William Byles, membre du Parlement. Le nom de Roussel lui fut donné en mémoire d'un de ses ancêtres, huguenot chassé de France à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. (C'est un fait digne de remarque que parmi les nombreux convertis à la religion catholique depuis un demi-siècle, les descendants des huguenots français figurent pour un chiffre considérable). Le jeune Byles, après de très brillantes études à l'Université d'Oxford, abjura le protestantisme. Il alla alors étudier la théologie au Séminaire catholique de Saint-Edmond et reçut les Ordres sacrés. De petite taille et d'une santé délicate, il n'était guère en état d'entreprendre un ministère fatigant. On lui confia une tranquille paroisse de campagne, à Ongar, dans le comté d'Essex. Là il conquit l'estime et l'affection de tous ceux qui furent en rapport avec lui. Mais suivant la belle expression de Bossuet, "une âme vraiment guerrière montre qu'elle est maîtresse du corps qu'elle anime", et le P. Byles trouva l'occasion, à bord du "Titanic", de déployer tout

l'héroïsme qui était en lui. Ses paroissiens ne furent pas surpris de l'apprendre, car ils l'en croyaient capable.

\* \* \*

FRANCE. — *La Propagation de la Foi.* — En 1910, les recettes de l'œuvre de la Propagation de la Foi s'étaient élevées à 6,986,678 fr. 05, avec une augmentation de 276,216 fr. 21 sur celles de l'année précédente. En 1911, elles ont atteint 7,274,226 fr. 59, soit 287,548 fr. 54 de plus qu'en 1910. C'est la plus forte offrande recueillie depuis la fondation de l'œuvre.

Voici quelques chiffres :

France . . . . .	3,025,788 fr. 89
Etats-Unis . . . . .	1,401,675 fr. 90
Allemagne . . . . .	537,612 fr. 31
Alsace-Lorraine . . . . .	392,950 fr. 23
Belgique . . . . .	359,952 fr. 87
Italie . . . . .	253,257 fr. 52
République Argentine . . . . .	242,302 fr. 93
Espagne . . . . .	220,947 fr. 73
Irlande . . . . .	134,117 fr. 20

\* \* \*

*Les Fêtes jubilaires de sainte Marie-Madeleine.*

*L'Année Dominicaine* nous apporte le récit de ces beaux jours :

Les fêtes jubilaires du 11 et du 12 Avril en l'honneur de Sainte-Madeleine, ont ressemblé, il est vrai, à toutes les fêtes. A Saint-Maximien, on a admiré les riches décorations de la basilique de Charles II et des Pères Dominicains Gobi et Damiani, la grande affluence des fidèles, évaluée à plusieurs milliers, la présence de sept évêques, Mgr l'archevêque d'Aix, NN. SS. les évêques de Gap, Nice, Monaco, Digne, Autun, Marseille, Préjus, du T. R. P. Desqueyrous, représentant du Rme Père Cormier, Maître Général des Frères-Prêcheurs, de deux abbés bénédictins, les Rmes abbés d'En-Coléat et de Lérins, etc. . . Mais ces fêtes ont aussi eu leur caractéristique fortement marquée même.

Mgr Chapon, évêque de Nice, a prononcé un magistral discours, qui, destiné à la France et au monde catholique aura

certainement un grand retentissement. Sainte Marie-Madeleine nous a été montrée comme le prodige de la réhabilitation de la femme, réalisé par le Christ, alors que le monde est toujours si impitoyable pour les défaillances féminines, qui ont eu le tort de ne s'être pas cachées. Nous avons suivi ensuite ses ascensions successives vers la perfection et vers la sainteté. Et sur les hauteurs de la Sainte Baume et du Saint Pilon, comme en son Eglise de Saint Maximin, malgré les perturbations et les destructions de l'ère des persécutions, remplacée par celle des hérésies, de l'invasion sarrasine, du protestantisme et de l'hypercritique, nous avons admiré la perpétuité d'une tradition, qui n'a pu subsister que dans la vérité. Enfin, en notre société, si tristement féconde, au sein d'une splendeur et d'un confort incomparables, en âmes désenchantées et désespérées, Marie-Madeleine, idéal d'amour pénitent, n'apparaît-elle pas comme le phare d'espérance et l'étoile de salut ? L'éminent orateur a évoqué, en terminant, et la mémoire de l'un de ses prédécesseurs sur le siège de Nice, un dominicain, qui consacra la basilique, et la grande figure, qui du haut du ciel, semblait dominer cette fête.

Ne célébraient-ils pas, en effet, du même coup, et le cinquantième retardé de la grandiose manifestation de 1860, à laquelle les fils de Saint-Dominique, arrivés depuis peu à Saint-Maximin, avaient pris une si large part, et le cinquantième du Père Lacordaire, qui, devant porter sa parole d'apôtre à ces solennités, fut arrêté, déjà, en chemin, par la maladie qui devait l'emporter ?

A la fin des agapes offertes au clergé et à quelques notables laïques, en ce réfectoire dominicain, qui avait vu passer six siècles de gloire, Mgr Guillibert, évêque de Fréjus, dans le diocèse duquel se trouvent Saint-Maximin et la Sainte-Baume, en un magnifique toast, a rappelé que ces lieux et la basilique étaient pleins des grands noms de Dominique, d'Abelton, de Michaëlis, du Rme Père Cormier. Celui-ci, il est vrai, à ce moment même, protestant contre l'impuissance physique qui le retenait à Rome, nous exprimait en un télégramme vibrant, son amour pour Sainte Marie-Madeleine et les lieux qu'elle avait sanctifiés.

Mais ce qui s'est produit de plus provençal, et aussi de meilleur, et si on nous permet le terme peu académique, le "clou" de la fête, c'a été la triomphale procession du soir.

La population avait présenté une pétition au Maire afin

de pouvoir sortir dans la rue. Un arrêt, venu à la dernière heure, y avait répondu en l'interdisant.

— Monseigneur, avait demandé un courageux habitant de Saint Maximin, nous permettez-vous la procession extérieure ?

— Marchez, avait répondu Mgr de Fréjus, et nous vous suivrons.

On sort donc, croix en tête, une masse d'hommes faisant cortège au chef de Sainte Marie-Madeleine. Grand émoi alors. Un capitaine de gendarmerie et le commissaire de police venu de Toulon pour la surveillance, accourent tout éperdus. Les gendarmes à cheval cherchent à arrêter le cortège ou plutôt la foule compacte qui s'engouffre dans la grand'rue. Quelques altercations. De toutes parts, on crie : " Liberté ! Liberté ! Vive Sainte Marie-Madeleine ! " Bref, gendarmes et policiers battent en retraite et même prennent la tête du cortège. Et la procession finie, un véritable flot humain portant la Sainte, comme dans une barque d'honneur, pénètre dans la basilique. Mais les têtes sont tellement surchauffées que les acclamations se continuent dans l'enceinte sacrée. N'est-ce pas bien provençal et français ? En tout cas, c'est d'un grand exemple et c'est aussi la réalisation de la belle parole du Père Lacordaire : " La liberté ne se mendie pas, elle se prend. "

Dès le jeudi soir, N.N. S.S. les Evêques montent à la Sainte-Baume ; Mgr Villard, entre tous, tient à porter à la sœur de Lazare le souvenir et le culte d'Autun. Le vendredi matin, les prélats assistent à la messe que célèbre dans la grotte le Rme Abbé de Lérins. A l'Evangile, M. l'abbé Tapie parle des parfums qui ont pendant des siècles embaumé l'habitation de Sainte-Marie-Madeleine et des espérances que ces fêtes promettent pour l'avenir.

Tandis que la foule des fidèles se répandait vers le Saint Pilon et vers la forêt, N.N. SS. les Evêques et les nombreux ecclésiastiques présents vinrent dans la salle d'honneur où un banquet de cent couverts était préparé. Au dessert, Mgr Bonnefoy, archevêque d'Aix, acclama une fois encore Sainte-Marie-Madeleine et donna un sympathique témoignage aux religieux proscrits.

Et nous ne saurions mieux terminer ces quelques lignes que par ces mots du P. Lacordaire : " Si Marie-Madeleine n'a pas besoin d'être louée par une autre bouche que celle de

Dieu, nous pouvons mettre notre joie à faire ce qui lui est inutile et à lui offrir un encens qui retourne à notre cœur comme une bénédiction.

\* \* \*

*La mode et la femme chrétienne.* — Au Congrès des femmes chrétiennes tenu récemment à Epinal, Madame Cael fit un rapport sur ce sujet : La mode et la femme chrétienne. De ce rapport, nous extrayons quelques passages qui peuvent trouver chez nous leur application :

La coquetterie, dit-on, naît en même temps que la femme. Voilà l'arme, bénigne en apparence, qui servit aux destructeurs de nos forces morales. (L'honneur cependant est la force d'une nation !) Voilà la manœuvre habile qui s'introduisit, timidement d'abord, s'apprivoisa bientôt, et entraîna ainsi notre faible sexe dans des excentricités qui dépassent désormais toute mesure, blessant, sans le moindre scrupule, avec un cynisme souvent révoltant, la morale la plus élémentaire et la plus indulgente.

Qu'elles ne se froissent donc pas, ces pauvres dégénérées, si on commet souvent à leur endroit des erreurs involontaires, en les confondant avec les femmes qu'on méprise, puisqu'elles se font les absurdes complices de modes qu'on fait lancer par le monde du théâtre, dont on sait trop souvent la vie de scandales et les exhibitions honteuses.

Une octogénaire lyonnaise, femme de bon sens et d'esprit, recevait dernièrement dans son salon une de ces poupées *XX<sup>e</sup>* siècle, agencée à la mode du jour. Elle en fut stupéfiée et ne put, aussitôt son départ, s'empêcher de lancer à son adresse cette juste critique : "De mon temps, dit-elle, les femmes pas comme il faut tâchaient d'imiter celles qui l'étaient ; aujourd'hui, ce sont celles qui se piqueraient volontiers, à l'occasion, d'intégrité morale, qui se plaisent à imiter les coiffures, les costumes, les attitudes provocantes et malséantes des autres."

Il faut remonter à la décadence romaine, en effet, pour retrouver pareilles licences, pareils étalages d'indécence in correction, auxquels les rues, les théâtres, les boudoirs, les plages et les casinos ne suffisent plus ; mais, faut-il l'ajouter ? ces modes abominables pénètrent dans nos églises, et celles qui les portent, inconsciemment sans doute, bien légèrement du moins, n'ont pas l'air de se douter qu'elles insultent à la majesté, à la sainteté de Celui qui y habite. Certaines, oubliant toutes convenances, vont même bras nus et guimpes ajourées à la Table Sainte, recevoir Celui que les anges saluent, dit l'Écriture, en se couvrant de leurs ailes. — Sont-ce des chrétiennes, cela ? Et ce nom respectable et sacré, dont nous avons hérité du Christ Jésus, peut-il admettre cette alliance inacceptable de coutumes indécentes et de témoignage de piété ? — Non, assurément ! — Aurait-il, par hasard, changé de sens dans notre société malade, dans notre air ambiant si funeste et si corrompu ?

Si, à côté des considérations très graves pour l'avenir moral de notre France, nous étudions la perturbation qu'ont apportée ces païennes reconstitutions dans le monde des affaires, nous constaterons les plaintes et les ruines de chefs d'usine, devant cette baisse

considérable du métrage du costume féminin, entraînant après eux des milliers d'ouvriers, sans travail et sans pain, pour la même raison. (1)

Par contre, les factures des couturières ont-elles diminué dans la même proportion ? Je voudrais pouvoir le prouver, ne fût-ce qu'en guise de circonstances atténuantes, et en adoucissement notable apporté au budget féminin. Hélas ! d'autres artifices ont remplacé le coût du tissu qui manque, et nos coquettes sont les dernières à songer aux misères nées de cette crise sociale.

Songent-elles également au budget de la charité qu'elles doivent évaluer équitablement d'après leurs propres ressources ? N'est-il pas souvent écorné, oublié, ou diminué sensiblement, parce que les exigences mondaines l'absorbent tout entier ?

Donc, pour nous résumer, Mesdames, c'est à nous, femmes de la Ligue, qui avons accepté déjà bien des mandats pour aider au relèvement du foyer, qu'il appartient, dans la mesure de nos moyens, de notre cadre d'influence et de notre courage personnel surtout, de tenter de réagir par notre exemple, par notre intervention prudente et charitable, chaque fois que nous pourrions dire un mot, persuader, plaider enfin la cause de la morale outragée.

Soyons élégantes tant que nous voudrions, si notre situation, notre fortune, notre âge nous le permettent. Nul commandement ne l'a jamais proscrite, cette élégance qui n'est autre que le bon goût, et dont nous étions si fières d'avoir établi notre réputation à travers le monde.

N'asservissons pas notre âme aux sottes et blâmables exigences d'un corps qui oublie trop souvent qu'il n'est qu'un serviteur. C'est elle qui doit être la régulatrice de nos actes extérieurs ; c'est elle qui doit transparaître au dehors par la correction toute chrétienne qu'elle doit savoir imposer à son compagnon de route, destiné, lui, par une juste réparation de ses fautes, à la décrépitude, à la corruption, à la poussière du tombeau.

Respectons le lieu saint surtout.



*Nobles déclarations d'un prêtre.* — Il y a quelques semaines, un prêtre, M. le chanoine Lachenal, était cité devant le tribunal correctionnel de Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie), pour avoir attaqué, en chaire, pendant les exercices d'une mission, le manuel Calvet, un des livres scolaires condamnés par les Evêques de France.

On lira avec intérêt la fière réponse que présenta l'accusé :

---

(1) Monsieur Wibeaux, Industriel à Roubaix, (département du Nord, France,) fait cette déclaration : " Les robes dites entravées, fourreaux, étuis si bon vous semble, ont amené une baisse de 50 % sur le métrage des étoffes destinées à leur confection ; alors, la quantité à produire a diminué d'autant ; par suite dans la seule ville de Roubaix, 22,000 Ouvrières et Ouvriers ont été contraints au chômage ; enfin, conclusion dernière, perte sèche de près de 20 millions de francs de salaires, depuis un an."

Permettez-moi de vous dire mon profond respect. Vous êtes la magistrature de mon pays.

A vous d'interpréter les lois civiles, de punir les crimes que condamne le Code humain.

Mais... au-dessus du Code humain, il y a le Code de Dieu.

Au-dessus des juges de César, il y a les juges de Dieu. Ceux-là seuls ont autorité pour décider des choses de la foi et de la doctrine chrétienne.

Je relève, Messieurs, du tribunal où sont assis les juges de Dieu, du tribunal de l'Eglise.

La force brutale de la loi me conduit ici, devant César. — Je n'obéis pas, mais je cède à la force.

Quel est mon crime ?

Un instituteur, l'instituteur de Menthonnex-sous-Clermont, faisait lire et étudier aux enfants de son école le manuel de Calvet.

Ce manuel a été condamné par les évêques de France.

Ce manuel a des pages qui contiennent d'évidentes erreurs contre la vérité religieuse, contre la foi. Je suis prêtre, Messieurs, et parce que prêtre, j'ai dit aux enfants : Ce livre, vous ne pouvez pas le lire, vous ne pouvez pas le garder.

Et j'ai dit aux parents : Vous ne pouvez pas laisser ce manuel dans les mains de vos enfants.

Et je devais dire cela.

Ma mission n'est-elle pas de prêcher la vérité et de lutter contre l'erreur et le mensonge ?

Si j'avais gardé le silence je n'aurais pas eu à comparaître devant vous aujourd'hui.

Mais au Tribunal suprême, celui qui est vérité et juge en dernier ressort me ferait entendre une parole. Et cette parole serait un reproche cruel et une condamnation. Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. A choisir, j'aime mieux la condamnation des hommes que la condamnation de Dieu.

Je me demande, Messieurs, pourquoi je suis ici.

Qu'ai-je fait en interdisant la lecture et l'étude de Calvet ?

Voilà un manuel qui attaque la foi. Il viole la neutralité. D'après la loi, il ne peut avoir place à l'école.

Donc, l'instituteur qui le met entre les mains des enfants, viole la neutralité, viole la loi.

Celui qui devrait être l'accusé, ici, aujourd'hui, ce n'est pas le chanoine Lachenal, c'est M. Baud, l'instituteur de Menthonnex-sous-Clermont.

D'ailleurs, qu'importent la condamnation ou les félicitations.

Le prêtre voit plus haut et plus loin.

Il s'en va, semant la vérité, réfutant l'erreur, gardant la foi dans les âmes.

Et quand vient la persécution — amende ou prison — il éprouve quelque chose de ce qu'éprouvaient les apôtres au sortir des prétoires, il éprouve la joie, la grande joie de souffrir pour le Christ.



## LES EVÊQUES AMERICAINS DE L'ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE

---

MGR FENWICK,  
PREMIER EVÊQUE DE CINCINNATI (1)

---

(Suite et fin)

Cependant un concile provincial était devenu nécessaire, et il avait été convoqué pour le premier octobre 1820, à Baltimore, par l'archevêque de cette ville Mgr. Whitfield. Mgr. Fenwick s'y rendit et ne contribua pas peu aux résultats des délibérations commandées par les besoins nouveaux introduits par l'émigration catholique et la merveilleuse expansion de la foi. Après l'ajournement du concile, il visita les communautés religieuses et les maisons d'éducation du diocèse de Baltimore, et aussi beaucoup de ses parents et amis par qui il fut reçu avec la plus grande joie et vénération comme un patriarche et un apôtre. Son voyage de retour à Cincinnati fut comme toujours une suite de travaux et de visites destinées à administrer les sacrements et à promouvoir les intérêts religieux des congrégations qui se trouvaient sur sa route. De retour dans sa ville épiscopale, il pensa qu'il était de son devoir, conformément aux recommandations du concile, de tenter l'établissement d'un séminaire diocésain. Mais malgré tous ses efforts, les moyens lui manquèrent complètement et dans tous les sens ; il fit donc alors tout ce qui était en son pouvoir, abandonnant le reste aux mains de Dieu, et pendant longtemps encore le diocèse de Cincinnati fut réduit à s'alimenter par le séminaire de Bardstown et l'accession incertaine de prêtres venus d'autres diocèses.

Au printemps suivant, 1830, l'Evêque qui ne pouvait supporter l'idée du repos, pendant qu'il avait des enfants demandant ça et là le pain de vie, se mit de nouveau à visiter

---

(1) Voir le *Rosaire* de janvier, février et avril.

les portions de son troupeau les plus dépourvues. Accompagné du R. P. Miles, depuis évêque de Nashville, il consacra quelques jours aux paroisses du comté de Guernsey, puis à Zanesville, Mont-Vernon, Saint-Joseph et Lancaster, se livrant aux mêmes travaux et recueillant les mêmes fruits que lors de sa première visite.

Au mois de juin de la même année, 1830, une nouvelle impulsion fut donnée au mouvement catholique à Cincinnati par un cours de lectures faites à la cathédrale, sur la demande de Mgr Fenwick, par l'éloquent évêque de Charleston, Mgr England. Le désir d'entendre cette parole éloquente attira à l'église un grand nombre de protestants, aussi bien que de catholiques ; et les vigoureuses démonstrations du prélat produisirent parmi eux les plus heureux fruits. On peut en juger par des comptes rendus envoyés de Cincinnati au journal : " Miscellany ". On y parle de conversions nombreuses opérées et auxquelles Mgr Fenwick avait mis le sceau par le sacrement de confirmation, et les éloges les plus pompeux y sont faits de leur heureux instrument.

Cette expansion de la religion catholique, non-seulement à Cincinnati, mais dans toutes les parties de son vaste diocèse, remplissait le cœur du bon prélat des plus douces consolations. Mais il faut avouer qu'il les payait chèrement ou plutôt qu'il les préparait bien laborieusement. Quelle portion de son troupeau n'a pas reçu ses soins personnels ? Ses voyages et ses travaux sembleraient incroyables, s'ils n'étaient affirmés par les plus authentiques témoignages. Quelquefois il était absent de Cincinnati une année entière, allant pendant ce temps, nous l'avons vu, de côté et d'autre, et ne négligeant pas les délaissés. Ces fatigues continuelles ne pouvaient manquer de l'épuiser, et nous allons bientôt les voir l'emporter sans lui faire en quelque sorte lâcher prise.

An printemps de 1832, il avait envoyé ordre à M. Bezé qu'il avait député près des Indiens, ainsi que nous l'avons dit, de faire de nouveau le tour de ce territoire, quand il aurait embarqué à New-York les deux Indiens destinés à faire leurs études à Rome. M. Bézé s'était mis en devoir de répondre à ces désirs, quand il reçut un contre-ordre qui l'appelait à Cincinnati. Se sentant maintenant très-souvent malade, le bon évêque ne voulait pas mourir sans avoir conféré avec son vicaire général des intérêts de son diocèse. Ils se rencontrèrent à Saint-Joseph, près de Sommers et où Mgr Fenwick

donna à ce zélé coopérateur les instructions qu'il croyait nécessaire au cas de sa mort, et pendant que celui-ci se rendait à Cincinnati, l'infatigable évêque poursuivit son apostolique voyage. " Dans cette occasion qui devait être la dernière, il parcourut plus de deux mille milles de pays, rencontrant partout des difficultés nouvelles. Tous imploraient son secours : les uns pour avoir des églises, les autres pour avoir les ressources propres à soutenir un prêtre. Par surcroît, le choléra ravageait le pays et offrait un vaste champ à la charité de ce pasteur, qui aurait voulu donner sa vie pour ses brebis. Pendant qu'il visitait avec empressement les moribonds, il fut saisi lui-même d'une attaque de choléra au Sault-Sainte-Marie : mais ayant recouvré assez de forces pour continuer son voyage, il s'avança de nouveau jusqu'à l'Arbre-Croche et Machinaw. C'est de ce dernier endroit qu'il écrivit à l'un de ses amis d'Europe une lettre qui fait bien connaître et son état de santé et ses pressentiments de sa fin prochaine. Ma santé, disait-il, est assez mauvaise aujourd'hui, et mes forces diminuent sensiblement. J'ai pu pourtant me hasarder jusqu'à l'Arbre-Croche, où j'ai établi le R. M. Baraga et envoyé une pieuse et respectable catholique. Elle connaît trois langues : l'anglais, le français et l'indien et elle enseigne les enfants. Le zélé missionnaire a déjà obtenu de grands succès, ayant étendu ses visites jusqu'aux Iles du Castor et au-delà du lac Michigan où il a élevé plusieurs églises. Depuis le mois de mai 1831, il a baptisé deux cent soixante-dix Indiens. J'en ai confirmé cent-trente sept de la même tribu et recueilli beaucoup de consolations de leur piété. Il y a actuellement à Saint-Pierre de l'Arbre-Croche sept cents Indiens catholiques, et deux écoles pour les enfants. Il y a aussi une école à Saint-Joseph et une autre à Green-Bay où l'église vient d'être terminée. Mon collège est en plein exercice et mon séminaire se construit. "

A son retour à Détroit, l'évêque trouva le vénérable M. Richard atteint du choléra ! Ce noble soldat de la croix mourut victime de son zèle et de son amour pour le prochain en prononçant ces paroles de l'espérance et de l'action de grâces : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum in pace.* Ayant ainsi une fois encore visité les stations les plus éloignées de son diocèse, l'évêque retourna à Canton, épuisé de fatigue et dans un état d'extrême faiblesse. Là, il eût une seconde attaque du choléra, mais sans pour cela s'ar-

rêter dans l'exercice de ses charitables fonctions, quoiqu'il se sentît assez atteint pour écrire deux longues lettres sur les affaires de son diocèse. Le 25 septembre, après avoir offert le saint sacrifice, il partit de Canton avec l'intention de visiter deux ou trois congrégations près de Sommerset avant de se retirer à Cincinnati ; mais il avait fait à peine quelques milles que les symptômes précurseurs du choléra dont il souffrait depuis six semaines devinrent si violents, qu'il était obligé parfois, sous la force de la crise, de se tenir debout dans la voiture. A son arrivée à Wooster, à la tombée de la nuit, il fut contraint de se mettre au lit. Comme si la terrible maladie n'avait attendu que le signal, elle s'empara de lui avec une effroyable intensité, et en dépit de tous les soins qui lui furent prodigués pendant quelques heures, il expira le lendemain 26 septembre. Aux premiers signes de la crise, on avait expédié un messenger pour réclamer l'assistance d'un prêtre ; mais quand celui-ci arriva, il était trop tard ; le prélat venait d'expirer, privé de ces consolations qu'il s'était efforcé toute sa vie de procurer aux autres, mais purifié sans doute assez par ses fatigues, son zèle, et son amour pour Dieu.

La mort de cet homme apostolique jeta le deuil dans le vaste diocèse qu'il avait arrosé de ses sueurs, et fut pleurée par tous, aussi bien par les protestants que par les catholiques. L'un des journaux les moins religieux de Cincinnati parlait de cette mort en ces termes : " Cette perte est pour l'Eglise de ce pays un vrai désastre. Depuis plus d'un quart de siècle, Mgr Fenwick était l'infatigable missionnaire de l'Ouest, sans reproche dans sa vie comme il l'a été dans sa mort. Quelque opinion que les sectes chrétiennes puissent avoir de l'Eglise Catholique, tout homme de bien peut s'écrier en présence de cette mort : " Puissé-je mourir comme ce juste, et plaise à Dieu que ma fin ressemble à la sienne!" Par ses talents et son affabilité, l'évêque Fenwick s'était fait beaucoup d'admirateurs et un grand nombre d'amis personnels. Comme un chevalier de la croix, il était toujours à son poste, fidèle, vigilant et infatigable. Dans le commerce ordinaire de la vie, il était digne, bienveillant et sans ostentation. Dans la solitude il s'adonnait continuellement à la prière. Nous avons une preuve plus que suffisante de ses brillants succès, dans l'aperçu que nous avons donné de ses travaux. Il a été vraiment l'apôtre de l'Ohio, du Michigan et de la partie Nord-Ouest du territoire. Ayant pour le seconder au commencement de

son apostolat deux prêtres seulement, desservant deux églises, les seules en ce vaste district, il eut la consolation de voir avant sa mort plus de vingt églises construites à la gloire de Dieu, et trente prêtres travaillant pour le bien des âmes ; des maisons d'éducation, des communautés religieuses, des institutions de charité en pleine activité, et d'autres signes non équivoques des bénédictions répandues sur ses travaux, Il pouvait bien dire avec l'Apôtre : " j'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi ; maintenant il ne me reste plus qu'à recevoir la couronne de justice, que le Seigneur juste juge m'accordera en son jour. "



*Quand il s'agit des désordres masculins, on dit communément : cherchez la femme ; quand il s'agit d'une vie féminine désorientée, moi, ie dis : cherchez le livre, le chapitre, la page, le mot. (Jules Vallès).*

*Toute dégradation individuelle ou nationale est sur-le-champ annoncée par une dégradation rigoureusement proportionnelle dans le langage. )Joseph de Maistre).*

*Tout livre sert, mais les meilleurs et les plus complets ne suffisent pas : il y faut un coefficient de vie intérieure. (Père Schawlin).*

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Le Dogme source d'unité et de sainteté dans l'Eglise**, par le R. P. de POULPIQUET, O. P., 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion*, nos 639-640 — Prix : 1 fr. 20. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI<sup>e</sup>).
- Ascétique et Mystique**, par l'abbé Jean DELACROIX, 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion*, n° 637. — Prix : 0 fr. 60. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI<sup>e</sup>).
- Lettres à un Etudiant sur la Sainte Eucharistie**, par L. LA-BAUCHE, professeur au Séminaire de Saint-Sulpice, 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI<sup>e</sup>).
- Le Cycle des Hymnes de l'Eglise en vers français et les Poèmes religieux des Philippins de Rouen**, par Edward MONTIER, 1 vol. in-16 carré. — Prix : 3 francs, BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI<sup>e</sup>).
- La vie meilleure par la prière**, par le P. BADET. 1 vol. in-16. — Prix : 3 fr. 50. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI<sup>e</sup>).
- Preuves de l'immortalité de l'âme**, par Mgr W. SCHNEIDER, évêque de Paderborn. Ouvrage adapté de l'allemand, par G. GAZAGNOL, du clergé d'Albi. 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion*, n° 634. — Prix : 0 fr. 60. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI<sup>e</sup>).
- JUDAS DE COLOGNE. — Récit de ma Conversion**, Traduction, préface et notes par A. de GOURLET, 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion*, n° 635. — Prix : 0 fr. 60. — BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI<sup>e</sup>).
- Frédéric Ozanam**, par Mgr A. BAUDRILLART, recteur de l'Institut catholique de Paris. 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion*, n° 636. Prix : 0 fr. 60. BLOUD et Cie, édit., 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI<sup>e</sup>).
- Le Colonel de Villebois-Mareuil**, par Gustave HUE. 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion*. (Biographies, n° 638). — Prix : 0 fr. 60. BLOUD et Cie, édit., 7 place Saint-Sulpice, Paris, (VI<sup>e</sup>).
- L'Enfant**, par Henri JOLY, membre de l'Institut. 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion* n° 633. Prix : 0 fr. 60. BLOUD et Cie, édit., 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI<sup>e</sup>).
- Les Abeilles et leurs ruches**, par Paul LEMAIRE ; 1 vol. in-16, illustré. — Prix : 1 fr. 50. BLOUD et Cie, édit., 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI<sup>e</sup>).